

## Rencontres féminines par équipes

### ~ Règlement modifié ~

**Cette compétition est régie par les règles suivantes et est entièrement indépendante du Championnat de France Senior par équipes.**

#### 1) Qualification des participantes

Cette compétition ne peut être disputée que par des joueuses en possession d'une licence traditionnelle à la FFTT pour la saison en cours; *toute licence promotionnelle passera en traditionnelle*. Application du règlement médical "art.3.2" pour les benjamines et poussines.

#### 2) Structure de la compétition

Le nombre de journées et de divisions sera déterminé en fonction du nombre d'équipes inscrites.

~~Chaque division comprend 4 équipes, sauf éventuellement la dernière division.~~

~~Pour la 1<sup>ère</sup> journée de la 1<sup>ère</sup> phase 2009/2010: afin de constituer les divisions, les équipes seront placées en fonction du total des points classement des 2 meilleures joueuses constituant l'équipe pour sa 1<sup>ère</sup> participation; à défaut, elles le seront par tirage au sort.~~

~~Une nouvelle équipe peut s'inscrire au cours d'une phase; elle sera automatiquement placée dans la dernière division.~~

Pour les prochaines saisons, la composition des divisions de la 1<sup>ère</sup> journée sera déterminée d'après les résultats de la journée finale de la saison précédente.

#### 3) Organisation sportive

##### A. Formule de la compétition

~~Chaque journée comprend 2 tours (1/2 finales puis finale – places 3/4).~~

~~Le placement des équipes se fera d'après les résultats de la journée précédente.~~

Chaque équipe joue 2 rencontres par journée. Un classement général sera établi pour la saison.

##### B. Composition des équipes

- Les équipes peuvent être composées de 2, 3 ou 4 joueuses.
- Tous les simples d'une même rencontre doivent être disputés par les 2 mêmes joueuses de l'équipe.  
Le double peut être constitué de joueuses n'ayant pas fait les simples.
- Lors d'une même journée, l'équipe jouant la 2<sup>ème</sup> rencontre peut être constituée différemment de celle ayant joué la 1<sup>ère</sup> rencontre, en respectant l'Art 3) D ci-dessous.
- Le nombre de joueuses mutées ou étrangères n'est pas limité.
- Les ententes entre clubs sont autorisées.

##### C. Déroulement des rencontres et décompte des points

Les 2 joueuses d'une équipe disputant les simples sont désignées par les lettres A et B.

Les 2 joueuses de l'équipe adverse sont désignées par les lettres X et W.

La rencontre se dispute sur 2 tables.

L'ordre des parties est : AW – BX – Double – AX – BW

***Toutes les parties sont jouées.***

- a) Pour chaque partie d'une rencontre, six cas peuvent se présenter :
  - Une joueuse gagne une partie (par forfait ou non) : son association marque **2 pts**,
  - Une joueuse dispute une partie jusqu'à son terme et perd : son association marque **1 pt**,
  - Une joueuse abandonne au cours d'une partie : son association marque **1pt**,
  - Une joueuse refuse de disputer une partie ou bien ne peut le faire pour cause de blessure : son association marque **0 pt**,
  - Une partie n'est pas disputée pour cause de non présentation à la table d'une des 2 adversaires ou pour cause d'impossibilité : l'association fautive marque **0 pt**,
  - Une partie n'est pas disputée pour cause d'absence des 2 adversaires : les 2 associations marquent **0 pt**.
- b) Une joueuse qui abandonne au cours d'une partie peut disputer ses éventuelles parties restantes, mais une joueuse qui refuse de disputer une partie ou bien qui ne peut pas jouer pour cause de blessure ou tout autre motif, ne peut plus disputer ses éventuelles parties restantes (y compris le double). Elle marque 0 point à chaque fois pour son équipe.  
En cas de blessure, un justificatif médical sera envoyé au Comité.
- c) L'addition des points partie obtenus par chaque équipe détermine le résultat de la rencontre.  
En cas d'égalité, le départage se fera au nombre de sets gagnés, puis, en cas de nouvelle égalité, au nombre de points gagnés.

A l'issue de chaque journée, les équipes se verront attribuer des points selon leurs résultats:

- pour 1 victoire: 3 pts
- pour 1 match nul: 2 pts
- pour une défaite: 1 pt
- pour un forfait ou perte par pénalité: 0 pt

#### D. Qualification et Brûlage

- Le nombre d'équipes par club dans une division n'est pas limité.
- Le principe du brûlage du Championnat par équipes Seniors sera appliqué sur cette compétition (Art. 11 page 78 des RSF).
- Lors d'une même journée, une joueuse ne peut jouer que dans une seule équipe participant aux rencontres féminines.

#### 4) Montées et descentes

~~A l'issue de chaque journée, la première équipe de chaque division accède à la division immédiatement supérieure (sauf pour la 1<sup>ère</sup> division).~~

~~La dernière équipe descend dans la division immédiatement inférieure (sauf pour la dernière division).~~

Pas de montée et descente au cours de la saison (poule unique avec matchs aller/retour)

#### 5) Lieu, Date et Horaire des rencontres

**Lieu** ⇒ salle du 1<sup>er</sup> club nommé      **Date** ⇒ vendredi

**Heure** de début de la compétition ⇒ 20h30

~~En cas d'accord entre les 4 équipes de la division, les rencontres peuvent être avancées, ou reculées au samedi ou dimanche du même week-end.~~

## 6) Retard ou forfait

### 6-1) Retard

En cas de retard, une formation est pénalisée de la manière suivante : si le retard au pointage dépasse les 30 minutes, l'équipe est forfait.

### 6-2) Forfait

La formation qui ne présente qu'une joueuse est déclarée forfait.

## 7) Feuilles de rencontres

L'ensemble des feuilles de rencontres est regroupé par **l'équipe le club recevant recevante** qui les transmet au Comité dès le lundi qui suit la rencontre.

## 8) Engagements / Amende

Les droits d'engagements pour chaque équipe sont **gratuits pour la saison 2009/2010 de 20 euros et seront imputés sur le compte club.**

*Une équipe "forfait non prévenu" se verra infliger une amende de 10 euros.*

## 9) Réserves, réclamation, tenue et discipline

Concernant les réserves, réclamations, tenue et discipline, les règles du championnat de France par équipes s'appliquent. La commission sportive sera seule juge quant à l'interprétation du présent règlement.